

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 JUIN 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Désignation des membres
de la Commission de
contrôle des comptes des
délégués de service
public**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 12 juin 2020
par voie d'affichage
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 12 juin 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 12 juin 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 juin deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20200611-20-B-08f-DE
Date de télétransmission : 12/06/2020
Date de réception préfecture : 12/06/2020

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC

RAPPORTEUR : Le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le conseil municipal a fixé la composition de la commission de contrôle des comptes des délégataires de service public conformément aux dispositions de l'article R. 2222-3 du Code général des collectivités territoriales.

Il convient de procéder à la désignation de ces membres.

Il est proposé de procéder à l'élection des dix conseillers municipaux pour siéger au sein de la commission de contrôle des comptes des délégataires de service public de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye ainsi qu'à la nomination de 3 associations représentées chacune par un membre.

A défaut de pouvoir désigner la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) comme la commission chargée de ce contrôle des comptes mais afin de garder une cohérence et de profiter des compétences acquises par les membres de la C.C.S.P.L., il est proposé au Conseil Municipal de nommer au sein de la Commission de Contrôle des Comptes des Délégués de Service Public, les personnes qui viennent d'être élues au sein de la C.C.S.P.L.

Pour les associations, il est proposé de nommer les associations suivantes chargées de désigner pour chacune d'entre-elle leur représentant :

- Saint-Germain Entreprises
- Les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie
- Union Départementale des Associations Familiales

Pour les représentants de l'assemblée municipale, l'élection des membres se déroule à la proportionnelle sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Le scrutin est secret. En cas de candidature unique, il peut être effectué à main levée.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, sont candidats :

Le maire, Président de droit

Pour les représentants du conseil municipal :

Maurice SOLIGNAC, Sophie NICOLAS, William PETROVIC, Elisabeth GUYARD, Christine GOTTI, Karine PEYRESAUBES, Mary-Claude BOUTIN, Alban de BEAULAINCOURT, Alexandre GREVET, Jocelyn JEAN-BAPTISTE

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir constaté qu'une seule liste se présente à l'élection des représentants au sein de la Commission de contrôle des comptes des délégataires de service public,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ÉLIT :

Le maire, Président de droit

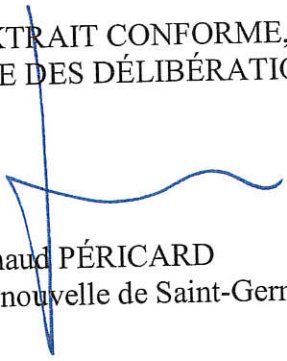
Pour les représentants du conseil municipal :

Maurice SOLIGNAC, Sophie NICOLAS, William PETROVIC, Elisabeth GUYARD, Christine GOTTI, Karine PEYRESAUBES, Mary-Claude BOUTIN, Alban de BEAULAINCOURT, Alexandre GREVET, Jocelyn JEAN-BAPTISTE

NOMME pour siéger à la commission consultative des services publics locaux les associations suivantes chargées de désigner pour chacune d'entre elles leur représentant :

- Saint-Germain Entreprises
- Les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie
- Union Départementale des Associations Familiales

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.